

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

27 juin 2008

SOMMAIRE

ABN AMRO V.I.P.	75926	L'Aiglon Luxembourg S.A.	75935
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	75935	Lavande S.A.	75900
Aleris Luxembourg S.à r.l.	75934	Leaf Holding SA	75896
Anémones Property S.A.	75934	Le Win Property S.A.	75930
Arol Property S.A.	75932	Lys Martagon Property S.A.	75936
Auditas S.A.	75907	MD Mezzanine S.A., SICAR	75914
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	75908	Misys International S.A.	75906
Biguel Invest S.A.	75924	Passy Development S.A.	75935
Bruyères Property S.A.	75933	PBR Holding S.A.	75893
Cap Antibes S.A.	75931	Pétunias S.A.	75901
CB Diagnostics Luxembourg	75905	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	75909
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	75931	Platanes S.A.	75894
Cross Import-Export S.à r.l.	75927	Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA	75901
DSI International Luxembourg S.à r.l.	75913	Rendac - C.E.S.	75936
Ecoissaise Property S.A.	75932	Requilab	75907
Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch	75933	Rio Narcea Tasiast Luxembourg S.A.	75932
Estates Management S.A.	75933	Shelly S.A.	75924
Genièvres Property S.A.	75927	Silverscreen S.à r.l.	75936
Ginco S.A.	75925	Sofidel	75901
Global Hospitality Licensing S.à r.l.	75915	Starwood Capital Group European S.à r.l.	75911
Greffulhe S.à r.l.	75925	Tancrede S.A.	75927
Hardt Group Securities S.A.	75924	Terri S.A.H.	75913
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	75926	Thermo Luxembourg S.à r.l.	75909
Higgins S.A.	75930	Tournelle Property S.A.	75930
Hirslanden Healthcare S.A.	75894	Toyo Engineering Europe	75908
Icemix S.à r.l.	75910	Westend S.A.	75906
Jeffell S.à r.l.	75931	XIB Finances Soparfi S.à r.l.	75890
Kemon S.A.	75905	XIB Finances Soparfi S.à r.l.	75892
La Grande Roche S.A.	75934		

XIB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.140.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juin

Par-devant Maître DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Monsieur Xavier BOUTIN, dirigeant, né le 4 août 1964 à CAUDERAN (F), demeurant à F-78450 CHAVENAY, 32, rue des Ormes,

ici représenté par Madame Peggy Modaff, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer entre eux et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de XIB Finances Soparfi S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés moyennant agrément des associés représentant au moins les trois quart du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Article douze

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Pour autant que les associés (le cas échéant l'associé unique) n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, les gérants (le cas échéant le gérant) peuvent décider que les bénéfices de la société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Les gérants (le cas échéant le gérant) peuvent également décider de distribuer des dividendes intérimaires.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Ainsi les statuts arrêtés toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Xavier BOUTIN, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Maître Esbelta DE FREITAS, avocate à la Cour, née le 30 août 1968 à VILLERUPT (F), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MODAFF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/22986. — Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074948/206/116.

(080084825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

XIB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.140.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Xavier BOUTIN, dirigeant, né le 4 août 1964 à CAUDERAN (F), demeurant à F-78450 CHAVENAY, 32, rue des Ormes

ici représenté aux fins des présentes par Madame Peggy Modaff, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 mai 2008.

Laquelle procuration restera annexée aux présentes aux fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "XIB Finances Soparfi S.à r.l.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu en date de ce jour par le notaire instrumentant, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial (ci-après «la Société»),

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 3.537,50 (trois mille cinq cent trente sept euros et cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 16.037,50 (seize mille trente sept euros et cinquante cents) par l'émission de 283 (deux cent quatre vingt trois) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Madame Peggy Modaff, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Xavier BOUTIN, pré-mentionné, qui a déclaré souscrire les 283 (deux cent quatre vingt trois) parts nouvelles libérées intégralement par l'apport en nature décrit ci-après d'un montant de EUR 3.537,50 (trois mille cinq cent trente sept euros et cinquante cents):

Description de l'apport en nature

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de 283 (deux cent quatre vingt trois) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PEGIX S.à r.l. ayant son siège social situé à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse et inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135565 pour un montant total de EUR 3.537,50- (trois mille cinq cent trente sept euros et cinquante cents) (ci-après désignées «les Parts»); cet apport étant évalué par le gérant unique de la Société à un montant de EUR 3.537,50 (trois mille cinq cent trente sept euros et cinquante cents) correspondant à leur valeur nominale (soit 12,50 EUR chacune).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Parts a été donnée au notaire soussigné par la copie du registre de la société PEGIX S.à r.l. et le rapport du gérant unique de la Société attestant du montant actuel et de l'existence des Parts ainsi que de leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare au nom et pour le compte de Monsieur Xavier BOUTIN prémentionné, agissant en sa qualité d'apporteur, que:

- les Parts sont transmissibles à la Société;
- toutes les mesures ont été régulièrement et valablement prises afin que les Parts soient libres y compris notamment de tout droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit d'acquérir les Parts;
- le transfert des Parts est effectif à la date de ce jour sans réserve;
- toutes autres formalités seront réalisées, le cas échéant, dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer le transfert de propriété des Parts et de le rendre effectif partout et opposable à l'égard des tiers; et
- les Parts valent à la date de ce jour EUR 3.537,50 (trois mille cinq cent trente sept euros et cinquante cents).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenue Maître Esbelta DE FREITAS, en sa qualité de gérant unique de la Société, en vue de présenter les résolutions ayant approuvé l'évaluation de l'apport tel que décrit ci-dessus.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 283 (deux cent quatre vingt trois) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) en faveur de Monsieur Xavier BOUTIN.

L'associé unique décide alors d'accepter ladite souscription et libération, et d'émettre et attribuer 367 (trois cent soixante sept) parts nouvelles entièrement libérées à Monsieur Xavier BOUTIN.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLE TRENTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (16.037,50 EUR) représenté par mille deux quatre vingt trois (1283) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) chacune»."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 700,- EUR.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: P. MODAFF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, Relation: LAC/2008/22989. — Reçu € 17,69 (dix-sept euros soixante-neuf cents).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074949/206/81.

(080084825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.663.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073110/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01410. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Platanes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 28.389.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour PLATANES S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008072968/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Hirslanden Healthcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 89.800.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of March,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary on 25th October, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 10th December, 2002, Nr C-1756. The articles have been amended by deed of the undersigned notary on 4th December, 2002 published in the Mémorial on 13th February, 2003, Nr C-154.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list signed *ne varietur* will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholder declares having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator

First resolution

The sole shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator *Confidentia Fiduciaire S.à r.l.* with registered office in L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the sole

shareholder. The sole shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without its special authorisation if such authorisation is required by law.

The sole shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under his sole signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de mars,

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIRSLANDEN HEALTH-CARE S.A. (la "Société") ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée selon acte du notaire soussigné le 25 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 décembre 2002, n° C-1756. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 4 décembre 2002, publiés au Mémorial, le 13 février 2003, n° C-154.

L'assemblée a été présidée par M. Pierre Stemper, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre des actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste signée ne varietur sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société

2) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'actionnaire unique a décidé de nommer en tant que liquidateur Confidentia Fiduciaire S.à r.l. ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'actionnaire unique a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'actionnaire unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'actionnaire unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. STEMPEL, R. GALIOTTO, P. SANTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 mars 2008, LAC/2008/11643. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073255/211/90.

(080082692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Leaf Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 102.846.

In the year two thousand eight, on the seventh day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Ms Hélène Massard, lawyer, residing in Luxembourg acting by virtue of a power granted at the occasion of the meeting of the Board of Directors held on 20 February 2008 of the Luxembourg company "LEAF HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, initially incorporated under the name of DINO S.A. pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 9 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 dated 13 November 2004, page 55159, rectified by a deed of Maître Delvaux, pre-named, on 17 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 384 dated 27 April 2005, page 18417 (hereinafter referred to as the "Company").

The name of the Company has been changed from "DINO S.A." into "LEAF HOLDING S.A." pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 dated 24 May 2006, p.48775.

The articles of association have also been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Jacques Delvaux dated of 25 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 dated 15 July 2005, page 33676,
- a deed of the undersigned notary dated 2 March 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 701 dated 15 July 2005, page 33602,
- a deed of the undersigned notary dated 25 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 966 dated 30 September 2005, page 46330;
- a deed of the undersigned notary dated 12 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1684 dated 8 September 2006, page 80,787;
- a deed of the undersigned notary dated 4 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 dated 14 July 2006, page 65,193;
- a deed of the undersigned notary dated 14 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 dated 24 May 2006, page 48,775;
- a deed of the undersigned notary dated 3 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1701 dated 12 September 2006, page 81,638.
- a deed of the undersigned notary dated 14 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 851 dated 11 May 2007, page 40806.

A copy of the minutes of such meeting of the Board of Directors shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements which follow:

I - The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,998,795 (One Million Nine Hundred and Ninety-Eight Thousand Seven Hundred and Ninety-Five Euros) divided into:

- 800,800 Class A Ordinary Shares,
- 638,360 Class B Non-Voting Shares,
- 39,969 Class C Non-Voting Shares,
- 39,969 Class D Non-Voting Shares,
- 39,969 Class E Non-Voting Shares, and
- 39,969 Class F Non-Voting Shares;

all with a nominal value of One Euro and Twenty Five Cents (EUR 1.25) per Share, each fully paid up.

II - That, on terms of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is set at One Thousand Two Hundred and Five Euro (EUR 1,205) divided into:

- 840 Class B Non-Voting Shares,

31 Class C Non-Voting Shares,
31 Class D Non-Voting Shares,
31 Class E Non-Voting Shares, and
31 Class F Non-Voting Shares,
all with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) per Share.

and the Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital up to a total amount of Two Million Euros (EUR 2,000,000), from time to time, on one or more occasions, and this within a period ending on 13 June 2010, without, following the decision of the Board of Directors, reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

III - That the Board of Directors in its meeting of 20 February 2008 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of Article 6.2 of the articles of incorporation, has increased the subscribed capital of the Company and specifically by the amount of One Thousand One Hundred and Seventy Euros (EUR 1,170-), by the creation and issue of Nine Hundred and Thirty-Six (936) shares with a par value of One Euro Twenty Five Cents (EUR 1.25), each, (the "New Shares"), subject to a share premium of an aggregate amount of Eleven Thousand Seven Hundred Euros (EUR 11,700) (the "Share Premium") divided into:

840 Class B Non-Voting Shares,
24 Class C Non-Voting Shares,
24 Class D Non-Voting Shares,
24 Class E Non-Voting Shares, and
24 Class F Non-Voting Shares;

vested with the same rights and obligations as the existing Shares of the same class.

IV - That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 6.2 of the articles of incorporation of the Company, the Board of Directors has cancelled the preferential right of the existing shareholders to subscribe.

V - That the Board of Directors has accepted the subscription of the New Shares and the full payment of the New Shares and the Share Premium by contribution in cash, by Regis Sylvain Martin, residing at 1, allée des Haras, 92380 Garches, France and in the amounts contained in the table below:

	Class B Non-Voting Shares	Class C Non-Voting Shares	Class D Non-Voting Shares	Class E Non-Voting Shares	Class F Non-Voting Shares	TOTAL
Regis Sylvain Martin	840	24	24	24	24	936

Payment

The payment has been made previously by cash for an aggregate amount of Twelve Thousand Eight Hundred and Seventy Euros (EUR 12,870.-), as evidenced by a copy of a document attesting that the bank account of the Company has been credited with such amount.

VI - That following the realisation of this portion of the authorised share capital Articles 6.1 and 6.2 of the articles of incorporation of the Company have therefore been amended and read as follows:

"6.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,999,965 (One Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Sixty-Five Euros) divided into:

800,800 Class A Ordinary Shares,
639,200 Class B Non- Voting Shares,
39,993 Class C Non- Voting Shares,
39,993 Class D Non-Voting Shares,
39,993 Class E Non-Voting Shares, and
39,993 Class F Non- Voting Shares;
all with a nominal value of EUR 1.25 (One Euro Twenty Five Cents (EUR 1.25) per Share. "

"6.2 Authorised Capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at Thirty-Five Euros (EUR 35) to be divided, 7 Class C Non-Voting Shares, 7 Class D Non-Voting Shares, 7 Class E Non-Voting Shares, 7 Non-Voting Class F Shares, all with a nominal value of One Euro Twenty-five Cents (EUR 1.25) per share.

Subject to the provisions of this Article, the Board of Directors is authorised, during a period of five years, ending on 13 June 2010, to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of Two Million Euros (EUR 2,000,000) on one or more occasions.

The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital. "

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-)

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French

version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first names, civil status and residences, the said person signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven

A COMPARU:

Mlle Hélène Massard, avocat, demeurant à Luxembourg agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 20 février 2008 de la société luxembourgeoise «LEAF HOLDING S.A.», société anonyme ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, initialement constituée sous la dénomination de «DINO S.A.» par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg le 9 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150, daté du 13 novembre 2004, page 55159, rectifié par un acte de Maître Delvaux, précité, du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384, daté du 27 avril 2005, page 18417 (ci-après la «Société»).

La dénomination de la Société a été changée de «DINO S.A.» en «LEAF HOLDING S.A. » en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1017 du 24 mai 2006, p.48775.

Les statuts ont également été modifiés en vertu des actes suivants:

- un acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702, daté du 15 juillet 2005, page 33676,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 701, daté du 15 juillet 2005, page 33602,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966, daté du 30 septembre 2005, page 46330,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1684, daté du 8 septembre 2006, page 80787,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359, daté du 14 juillet 2006, page 65193,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017, daté du 24 mai 2006, page 48775,
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701, daté du 12 septembre 2006, page 81638, et
- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851, daté du 11 mai 2007, page 40806.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, ès - qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I - Le capital souscrit de la Société est fixé à Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit Mille Sept Cents Quatre-Vingt-Quinze Euros (1.998.795 EUR) divisé en:

- 800.800 Actions ordinaires de Classe A,
- 638.360 Actions sans droit de vote de Classe B,
- 39.969 Actions sans droit de vote de Classe C,
- 39.969 Actions sans droit de vote de Classe D,
- 39.969 Actions sans droit de vote de Classe E, et

39.969 Actions sans droit de vote de Classe F;

chacune, d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt - Cinq Cents (1,25 EUR), libérées entièrement.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à Mille Deux Cents Cinq Euros (1.205 EUR) divisé en:

840 Actions sans droit de vote de Classe B,

31 Actions sans droit de vote de Classe C,

31 Actions sans droit de vote de Classe D,

31 Actions sans droit de vote de Classe E, et

31 Actions sans droit de vote de Classe F,

chacune, d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt - Cinq Cents (1,25 EUR).

Et que le Conseil d'Administration est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital jusqu'à un montant total de Deux Millions d'Euros (2.000.000 EUR), à tout moment, en une ou plusieurs fois, et ce, durant une période expirant le 13 juin 2010, sans, s'il en est décidé ainsi par le Conseil d'Administration, réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

III.- Que dans sa réunion du 20 février 2008, et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des dispositions de l'article 6.2 des Statuts, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société et plus spécifiquement d'un montant de Mille Cent Soixante-Dix Euros (1.170 EUR) par la création et l'émission de Neuf Cent Trente-Six (936) actions d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt - Cinq Cents (1,25 EUR), chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant une prime d'émission d'un montant total de Onze Mille Sept Cents Euros (11.700 EUR) (la «Prime d'Emission»), réparties comme suit:

840 Actions sans droit de vote de Classe B,

24 Actions sans droit de vote de Classe C,

24 Actions sans droit de vote de Classe D,

24 Actions sans droit de vote de Classe E, et

24 Actions sans droit de vote de Classe F;

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la même catégorie.

IV — Que toujours conformément aux pouvoirs conférés aux termes du Conseil d'Administration et aux termes de l'article 6.2 des Statuts, le Conseil d'Administration, a annulé le droit de préemption des actionnaires actuels.

V - Que le Conseil d'Administration a accepté la souscription et la libération intégrale en numéraire des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission par Regis Sylvain Martin, résidant au 1, allée des Haras, 92380 Garches, France et pour les montants repris dans le tableau ci - dessous:

	Actions sans droit de vote Classe B	Actions sans droit de vote Classe C	Actions sans droit de vote Classe D	Actions sans droit de vote Classe E	Actions sans droit de vote Classe F	TOTAL
Sylvain Martin Regis	840	24	24	24	24	936

Libération

Le montant a été libéré préalablement par versement en numéraire d'un montant de Douze Mille Huit Cent Soixante-Dix Euros (12.870 EUR), tel qu'il en a été rapporté la preuve attestant que le compte de la Société a été crédité de ce montant.

VI - Que suite à la réalisation d'une partie du capital autorisé, l'article 6 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à 1.999.965 EUR (Un Million Neuf Cent Quatre - Vingt-Dix - Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros) divisé en:

800.800 Actions ordinaires de Classe A,

639.200 Actions sans droit de vote de Classe B,

39.993 Actions sans droit de vote de Classe C,

39.993 Actions sans droit de vote de Classe D,

39.993 Actions sans droit de vote de Classe E, et

39.993 Actions sans droit de vote de Classe F;

chacune, d'une valeur nominale de 1,25 EUR (Un Euro et Vingt -Cinq Cents).»

«6.2. Capital autorisé

Outre et en plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à Trente-Cinq Euros (35 EUR) divisé en 7 Actions sans droit de vote de Classe C, 7 Actions sans droit de vote de Classe D, 7 Actions sans droit de vote de Classe E, 7 Actions sans droit de vote de Classe F, chacune d'une valeur nominale d'1,25 EUR (Un Euro et Vingt - Cinq Cents).

Conformément aux dispositions prévues par cet Article, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, se terminant le 13 juin 2010, à augmenter le capital souscrit endéans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de deux millions Euros (2.000.000 EUR) en une ou plusieurs fois.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires Actuels un droit préférentiel de souscription aux Actions émises.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé le pouvoir de la Société dûment autorisé, ou à tout autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des Actions représentant tout ou partie d'un tel montant d'augmentation de capital.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Massard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008. LAC/ 2008/ 11449. - Reçu à 0,5 %: soixante-quatre euros trente-cinq cents (64,35 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008073615/202/246.

(080083903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Lavande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

— EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour LAVANDE S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008072969/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Sofidel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 38.903.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 13 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour SOFIDEL, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008072971/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pétunias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 101.683.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 28 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mrs Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 28 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ERNST & YOUNG, SOCIETE ANONYME, commissaire aux comptes, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour PETUNIAS S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008072972/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.599.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.599, incorporated pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 26, 2008, under number 734 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The Chairman appoints Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Claude Feyereisen, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand United States Dollars (USD 2,000) in order to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollar (USD 50,000), represented by 50,000 shares of USD 1.- each, to fifty-two thousand United States Dollar (USD 52,000), by way of the issue of two thousand (2,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of the 2,000 New Class A Shares by way of a contribution in cash amounting to USD 150,000 of which (i) USD 2,000 shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the remaining, i.e. USD 150,000 to the share premium reserve account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two thousand United States Dollars (USD 2,000) in order to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by 50,000 (fifty thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each, to fifty-two thousand United States Dollars (USD 52,000), by way of the issue of two thousand (2,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash as follows:

Rasa Land Investor Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at Strawinskyalaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 9, 2008, declares to (i) subscribe for all New Class A Shares of the Company, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash of one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000).

The Meeting resolves to allocate (i) two thousand United States dollars (USD 2,000) to the share capital of the Company and (ii) the remaining, i.e. one hundred forty-eight thousand United States dollars (USD 148,000) to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at fifty-two thousand United States Dollar (USD 52,000), represented by fifty-one thousand nine hundred and fifty-five (51,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share, forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1) each, subscribed and fully paid-up.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.599, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 734 du 26 mars 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg qui nomme Madame Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Monsieur Claude Feyereisen, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en qualité de scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après désignés ensemble le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000), représenté par 50.000 actions de USD 1 chacune, à cinquante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 52.000), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des 2.000 Nouvelles Actions de Classe A par apport en numéraire de USD 150.000 dont (i) USD 2.000 seront affectés au compte capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. USD 148.000, au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des associés représentés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature ne varietur, resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, à cinquante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 52.000), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de la manière suivante:

Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés néerlandais sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 9 mai 2008, déclare (i) souscrire à toutes les Nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000).

L'Assemblée décide d'affecter (i) deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000) au compte de capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. cent quarante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 148.000) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante deux mille dollars des Etats-Unis (USD 52.000), représenté par cinquante et un mille neuf cent cinquante-cinq (51.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: E. DE CRÉPY, A. BRAQUET, C. FEYEREISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. Relation: LAC/2008/20211. — Reçu quatre cent quatre-vingt-quatre euros soixante-huit cents (0,50% = 484,68.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008073239/242/167.

(080082590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 mai 2008

Les démissions de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine et de Monsieur DONATI Régis de leurs postes d'administrateur de la société sont acceptées.

Monsieur PERLINO Silvio, analyste financier, né le 23.12.1955 à Voghera (Italie), domicilié au 5, bis, avenue Princesse Alice, Monaco, et Monsieur RAIMONDO Raffaello, comptable, né le 25.12.1964 à Dolceacqua (Italie), domicilié au 20, boulevard Princesse Charlotte, Monaco, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

KEMON S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2008072973/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 45.400.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

EXTRAIT

En date du 26 octobre 2007, chacun des associés suivants ont cédé le nombre de parts sociales indiqué à côté de leur nom à Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, F-75009 Paris, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424123487:

- Fourth Cinven Fund (No 1) Limited Partnership: 72.558 parts sociales A, 72.558 parts sociales B, 72.558 parts sociales C, 72.558 parts sociales D, 72.558 parts sociales E, 72.558 parts sociales F, 72.558 parts sociales G, 72.558 parts sociales H, 72.558 parts sociales I et 72.558 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 2) Limited Partnership: 75.706 parts sociales A, 75.706 parts sociales B, 75.706 parts sociales C, 75.706 parts sociales D, 75.706 parts sociales E, 75.706 parts sociales F, 75.706 parts sociales G, 75.706 parts sociales H, 75.706 parts sociales I et 75.706 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 3-VCOC) Limited Partnership: 75.061 parts sociales A, 75.061 parts sociales B, 75.061 parts sociales C, 75.061 parts sociales D, 75.061 parts sociales E, 75.061 parts sociales F, 75.061 parts sociales G, 75.061 parts sociales H, 75.061 parts sociales I et 75.061 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 4) Limited Partnership: 71.633 parts sociales A, 71.633 parts sociales B, 71.633 parts sociales C, 71.633 parts sociales D, 71.633 parts sociales E, 71.633 parts sociales F, 71.633 parts sociales G, 71.633 parts sociales H, 71.633 parts sociales I et 71.633 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership: 40.300 parts sociales A, 40.300 parts sociales B, 40.300 parts sociales C, 40.300 parts sociales D, 40.300 parts sociales E, 40.300 parts sociales F, 40.300 parts sociales G, 40.300 parts sociales H, 40.300 parts sociales I et 40.300 parts sociales J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008073519/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Westend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.165.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Monsieur Emile VOGT, Administrateur, Administrateur Délégué, demeurant à L-1840 Luxembourg
Monsieur Pascal MINNE, Administrateur, demeurant à B-1332 GENVAL
Monsieur Jean BONNA, Administrateur, demeurant à CH-1222 VESENAZ

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société
tenue au siège social de la Société le 6 mars 2008*

Les membres de l'Assemblée ont appris avec beaucoup de tristesse le décès inopiné de M. Emile Vogt, le 6 février 2008. M. Vogt avait accepté un mandat d'administrateur au sein de la Société depuis sa création en 2003 et avait été nommé administrateur-délégué le 23 septembre 2004.

L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée nomme Madame Anne Goffard, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré, administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 7 mars 2008

Conformément à l'article 5 des statuts, de nommer Madame Anne Goffard, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré, administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 10.06.08.

Westend S.A.
Signature

Référence de publication: 2008073151/2537/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Misys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 mai 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Howard Alexander David MARSH avec effet au 30 mai 2008 en tant qu'administrateur a été acceptée.

2. La démission de Monsieur John COOK avec effet au 30 mai 2008 en tant qu'administrateur a été acceptée.

3. Monsieur Russel Alan JOHNSON, accountant, demeurant à 14 Worcester Avenue, Kings Hill, West Malling, Kent, Angleterre ME19 4FL Royaume-Uni, a été coopté en tant qu'administrateur, avec effet au 30 mai 2008 en remplacement de Monsieur Howard Alexander David MARSH.

4. Monsieur Glyn William FULLELOVE, chartered accountant, demeurant à Brook House, Spout Lane, Tansley, Matlock, Derbyshire DE4 5FH Royaume-Uni, a été coopté en tant qu'administrateur, avec effet au 30 mai 2008 en remplacement de Monsieur John COOK.

Leur nomination sera ratifiée à la prochaine assemblée des actionnaires.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2008073158/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Auditas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 73.699.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme AUDITAS S.A., tenue à Luxembourg, le 17 mai 2008, que:

Les mandats des Administrateurs sont renouvelés jusqu'au 31 décembre 2013:

- M. MARCINOWSKI Roman, domicilié au 137, rue de Cents à L-1319 Luxembourg,
- M. MARCINOWSKI Xavier, domicilié au 137, rue de Cents à L-1319 Luxembourg,
- M. ROBINET Pascal, domicilié au 5, rue de Luxembourg à L-7412 Bour,
- M. WITTMANN Michal domicilié au 27, rue de Trintangé à L-5465 Waldbredimus.

Le mandat du Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013:

- NOETRIB ADMINISTRATION SA domiciliée au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le 9 juin 2008.

Pour extrait conforme

M. Xavier Marcinowski

Référence de publication: 2008073152/3386/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02572. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Requilab, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwies.

R.C.S. Luxembourg B 55.572.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Junglinster, le 29 mai 2008

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1^{er}

Le nombre d'administrateur est fixé à trois.

Résolution 2

Sont désignés membre du conseil d'administration de la société:

- Monsieur le Pr. Dr. Bernard Weber, médecin, demeurant à L-5885 Hesperange, 329, route de Thionville,
- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à L-6188 Gonderange, 10, op der Tonn,
- Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, demeurant à L-6134 JUNGLINSTER 10A, rue de la Montagne

Résolution 3

Les mandats des administrateurs se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Résolution 4

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Résolution 5

Est nommée commissaire aux comptes de la société: LISGO S.à r.l., 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Résolution 6

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Résolution 7

L'adresse de la société est fixée à: 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwiss, L-6131 Junglinster.

Junglinster, le 29 mai 2008.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2008075131/6261/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Toyo Engineering Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.490.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 2 juin 2008, tenue au siège social de la société, que les mandats de tous les membres du conseil d'administration ont été prolongés pour une nouvelle durée d'un an.

Avec effet au 2 juin 2008, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Nakao Kiyoshi, Chiba, président

M. Hiroshi Kato, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Kenji Soejima, Chiba, administrateur

M. Masahiro Suzuki, Chiba, administrateur

M. Helmut Duerholt, Luxembourg, administrateur

Mme Schroeder Christiane, Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Schroeder Christiane

Référence de publication: 2008073154/2520/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02566. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

—
Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 1044 du 15 octobre 2005, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 341 du 15 février 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 05 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1735 du 16 septembre 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1412 du 21 juillet 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 1810 du 27 septembre 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 1811 du 27 septembre 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 22 du 22 janvier 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 129 du 07 février 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1660 du 07 août 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 936 du 16 avril 2008, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 936 du 16 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA Mezzanine I S.A., SICAR

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008073331/1649/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02227. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.830.300,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 mai 2008

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société, en date du 22 mai 2008, que le mandat des gérants suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2007:

1. Monsieur Stuart S. FORBES, administrateur, né le 3 février 1939 à Forest Hill, Londres, Royaume-Uni, demeurant à c/o Thermo Electron Corporation, Sussex Manor Park, Gatwick Road RH10 2QQ, Crawley, Sussex, Royaume-Uni;

2. Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969, à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

3. Madame Maura Anne SPELLMAN, trésorière adjointe, née le 19 mai 1963, à Beverly, Massachusetts, Etats-Unis, demeurant à Waltham, MA 02454, Etats-Unis, 81, Wyman Street.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073155/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 458.545.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris acte, le 29 mars 2007, de la démission de Louis MEERT en qualité de gérant de la Société et a décidé de nommer Mr Christophe PLANTEGENET gérant de la société avec effet au 31 mars 2007.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 31 mars 2007:

- M. Philip KERSTEIN, né à Marburg (D), le 26 janvier 1947, demeurant à Lawrence, New York, USA;

- M. David REID, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- Mme Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;
et

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51, av. J.F. Kennedy, Rond-point de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL

Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2008073156/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Icemix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.163.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Vincent SOMVILLE, administrateur de sociétés, né à Banningville (République démocratique du Congo), le 24 décembre 1951, demeurant à L4831 Rodange 400, route de Longwy

lequel comparant a requis le notaire instrumentale d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «ICEMIX S.à.r.l.»**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.**Art. 3.** La société a pour objet principal:

Le commerce de gros et de détail de glaces, de crèmes glacées, sorbets et gaufres.

L'import-export de container de glace, crème glacée, sorbet et pâtons de gaufres.

Le développement et la commercialisation d'un concept de vente sous franchise de « glace, crème glacée, sorbet et gaufres » au comptoir.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra s'intéresser par toutes voies et moyens, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de l'entreprise.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cinq cents parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Vincent SOMVILLE, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4831 Rodange, 400 route de Longwy

Dont acte, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: SOMVILLE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 juin 2008. Relation: EAC/2008/7454. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500.-à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 juin 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008074951/207/63.

(080085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

In the year two thousand and eight, on the twenty-nine of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Starwood Capital Group European S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on September 21, 2001, published in Memorial C number 217, on page 10404 of February 8, 2002.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To amend the article 19 of the Articles of Association in order to add a paragraph authorising the distribution of interim dividends.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder decides to include the possibility to pay interim dividends in the Articles of Association of the Company by adding the following paragraph at the end of the articles 19:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the shareholders as the case may be; and assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

The rest of the articles 19 remains unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Starwood Capital Group European S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 83.810, constituée suivant acte reçu le 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 217 du 8 février 2002.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifier l'article 19 de l'acte de constitution en ajoutant un paragraphe autorisant la distribution de dividendes intérimaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'ajouter la possibilité de payer des dividendes intérimaires en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'article 19:

«L'associé unique peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Le reste de l'article 19 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18499. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073256/211/94.

(080082714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

Par résolutions prises en date du 13 mai 2008, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Chris Wildmoser, avec adresse au 94, Bahnhofstrasse, 8001 Zürich, Suisse, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073302/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Terri S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 31.119.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HAORA Foundation, a company organised under the law of Liechtenstein, having its registered office at Landstrasse 25, FL-9499 Vaduz, Liechtenstein, and registered with the Grundbuch- und Oeffentlichkeitsregisteramt Vaduz under number ST 65215, represented by Maître Yves Prussen, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th December 2007, being the sole shareholder of (the "Sole Shareholder"), and holding all the ten thousand (10,000) shares in issue in "Terri SAH" (the "Company"), a société holding sous forme de société anonyme, registered with the Registry of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B 31.119, having its registered office at 16, boulevard Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of M^e Norbert Muller, notary residing in Esch-sur-Alzette on 13 July 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 353 of 30th November 1989. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 4 40 of 1st March, 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve the Company, to acknowledge the state of the Company's assets and liabilities, to have all assets of the Company transferred to the Sole Shareholder and to assume the obligations of the Company which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Company is closed; and that pursuant to article 151, 1^o of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at the offices of Fiduciaire Continentale, 16, allée Marconi in Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HAORA Foundation, une société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social au Landstrasse 25, FL-9499 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée au Grundbuch- und Oeffentlichkeitsregisteramt Vaduz sous le numéro ST 65215, représentée par Maître Yves Prussen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 décembre 2007 laquelle, étant l'actionnaire unique de (l'«Actionnaire Unique») et détenant toutes les dix milles (10.000) actions en émission de «Terri

SAH», (la "Société"), une société holding sous forme de société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.119, ayant son siège social à 16, boulevard Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 juillet 1989, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro 353 le 30 novembre 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 440 le 1^{er} mars 2006.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur des actions de la Société et détient toutes les actions en émission de la Société, ainsi toutes les décisions figurant à l'ordre du jour peuvent être valablement prises;

(B) L'Actionnaire Unique décide par la présente de liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transféré à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société, qui seront payées avec les actifs recueillis, et décide ainsi de clôturer la liquidation de la Société; et aux termes de l'article 151 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Fiduciaire Continentale, 16, allée Marconi à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue l'anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Y. PRUSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43409. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073266/211/71.

(080083144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 07 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1198 du 12 novembre 2005, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 340 du 15 février 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 février 2006, acte publié au Mémorial C no 1124 du 09 juin 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1609 du 24 août 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 03 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2172 du 21 novembre 2006, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 22 du 22 janvier 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 128 du 07 février 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1660 du 07 août 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 177 du 23 janvier 2008, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 février 2008, acte publié au Mémorial C no 804 du 02 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD Mezzanine S.A., SICAR

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008073335/1649/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02231. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 67.136, hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by the Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of Global Hospitality Licensing S.à r.l.

Art. 3. The main purpose of the Company is to be involved in licensing business which consist notably (i) in the development, ownership, maintenance, exploitation and licensing of hotels as well as lodging related intellectual property rights, trade marks, service marks, licenses or brands as well as (ii) in the conduct of similar or complementary activities.

The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad

by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 3 (three) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B manager present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31 December of the same year.

Art. 16. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

All the 125 (one hundred twenty-five) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2,000.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers:

- Mr Karl KILBURG, company director, residing at Fichardstrasse 52 - Frankfurt am Main, 60322 Germany; and
- Mr Michel MISEREZ, company director, residing at Friedrichstrasse 35 - Kronweg, 61476 Germany.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr Carolus Gerardus Maria HENDRICKS, Financial Assistant, born in Ottersum on 23rd of September 1954, professionally residing at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg; and
- Mrs Christel DAMASO, Corporate Officer, born on the 24 July, 1978 in Luxembourg, professionally residing at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article ten of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.136, représentée par M. Régis Galiotto, juriste résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts").

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. La société existera sous la dénomination de Global Hospitality Licensing S.à r.l.

Art. 3. L'objet principal de la Société est d'être impliquée dans l'activité de licences qui consiste notamment (i) dans le développement, la détention, l'entretien, l'exploitation et l'autorisation des hôtels ainsi que l'hébergement de droits de propriété intellectuelle, marques, marques de service, de licences ou de marques ainsi que (ii) dans la conduite d'activités similaires ou complémentaires.

L'objet de la Société est également l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement,

la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (100 Euros) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 3 (trois) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apports

Toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- M. Karl KILBURG, directeur de sociétés, demeurant au Fichardstrasse 52 - Frankfurt am Main, 60322, Allemagne; et
- M. Michel Miserez, directeur de sociétés, demeurant au Friedrichstrasse 35 - Kronweg, 61476, Allemagne.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- M. Carolus Gerardus Maria HENDRICKS, assistant financier, né à Ottersum le 23 septembre 1954, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg; et
- Mlle Christel DAMASO, gérant de sociétés, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21405. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008074842/211/494.

(080085193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.966.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2008.

Hardt Group Securities S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073342/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02254. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Shelly S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.568.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 mai 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SHELLY S.A., (B 106.568) dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 3 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 12 juin 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008073462/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Biguel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: M. Luc VERELST,

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073506/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Greffulhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 21.344.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2007, enregistré à Luxembourg A.C., 31 janvier 2007, volume 31cs Folio 75 - Case 1, que les associés de la société à responsabilité limitée «GREFFULHE S. à r.l.» en liquidation, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.344, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 1984, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 23 mars 1984, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 11 novembre 2003, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 928 du 11 mai 2006,

ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société GREFFULHE S. à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Henri Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008073470/242/26.

(080083106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ginco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.309.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2008 les décisions suivantes:

1. Démission des administrateurs Monsieur F. Mildenberger, administrateur, Madame M. Hidier, administrateur et administrateur-délégué et de Monsieur J. Fellmann, administrateur et administrateur-délégué.

2. Nomination de deux administrateurs pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Madame Patrizia Bertoli-Fioravanzo, demeurant à 81, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange, administrateur;
- Monsieur Jacinto Da Silva Pereira, demeurant à 5, rte de Thionville L-5771 Weiler-la-Tour, administrateur.

3. nomination d'un commissaire pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Nomination de Monsieur Franky Mildenberger, demeurant à 24, Op der Hobuch, L-5832 Fentange, commissaire.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Andréa Bertoli, demeurant à 5, rte de Thionville, L-5571 Weiler-la-Tour, administrateur délégué.
- Madame Patrizia Bertoli-Fioravanzo, demeurant à 81, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange, administrateur;
- Monsieur Jacinto Da Silva Pereira, demeurant à 5, rte de Thionville, L-5771 Weiler-la-Tour, administrateur.

Commissaire:

- Nomination de Monsieur Franky Mildenberger, demeurant à 24, Op der Hobuch, L-5832 Fentange, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008073518/8390/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

ABN AMRO V.I.P., Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.191.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 21 avril 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 24 avril 2008, LAC/2008/17037, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société "ABN Amro V.I.P.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183 du 26 mars 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte passé devant le notaire André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 27 mars 2007.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.191, a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 21 avril 2008, à l'ancien siège social de la société à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073471/5770/25.

(080083096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 4 juin 2008

En date du 4 juin 2008, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes morales suivantes:

* Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;

* Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;

* Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;

* Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich,

en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2008;

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, dont le siège social est à 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2008074962/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03776. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.958.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:
 - Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073481/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Genièvres Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.285.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:
- Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073482/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Cross Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 34, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 139.087.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Modibo OUEDRAOGO, employé privé, né à Ouahigouya, (Burkina Faso), le 17 août 1970, demeurant à L-6142 Junglinster, 34, rue Rham,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Cross Import-Export S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités commerciales, en l'accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le négoce et la représentation de tous produits et marchandises.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique Monsieur Modibo OUEDRAOGO, employé privé, demeurant à L-6142 Junglinster, 34, rue Rham.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6142 Junglinster, 34, rue Rham.
- 2.- Le siège d'exploitation et de point de vente est établi à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves, Centre Commercial "Les Arcades".
- 3.- L'exploitation du commerce se fera sous l'enseigne commerciale de "Cross Fashion".
- 4.- Monsieur Modibo OUEDRAOGO, employé privé, né à Ouahigouya, (Burkina Faso), le 17 août 1970, demeurant à L-6142 Junglinster, 34, rue Rham, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 5.- La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OUEDRAOGO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2008. Relation GRE/2008/2279. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008073654/231/124.

(080083435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Le Win Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.478.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:
 - Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073483/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Tournelle Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.199.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2008:
 - * Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - * Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073484/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Higgins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.294.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 avril 2008 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Il achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2008073744/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Cap Antibes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.959.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073485/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Jeffell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.062.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg; en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073486/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 19 septembre 2007

Les administrateurs de la Société ont élu Mark Hamper, avec adresse professionnelle à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009, avec effet au 22 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Insurance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073750/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Arol Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.287.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073487/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ecoisaise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.223.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073488/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Rio Narcea Tasiast Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.941.

—
Veillez prendre note que Monsieur Omar GOMEZ GOMEZ a démissionné de son mandat d'administrateur A en date du 7 mai 2008.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RIO NARCEA TASIAST Luxembourg S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008073770/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.012.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073489/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073490/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.909.

Extrait des résolutions écrites date du 1^{er} janvier 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Claire McLoughlin, à la fonction de gérante avec effet au 1^{er} janvier 2008.

- De nommer Bertrand de Fays, né le 12 juillet 1981 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 36, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.08.

Signature.

Référence de publication: 2008073773/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Anémones Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.175.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073492/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

La Grande Roche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.045.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073493/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.947.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aleris Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Proservices Management S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008073803/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01784. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Passy Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.829.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073494/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.223.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073495/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Proservices Management S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008073806/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01792. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.052.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073496/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073326/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07338. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Silverscreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.235.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073328/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01599. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.
